

FONDS d'INVESTISSEMENT CLIMATIQUES

6 décembre 2013
(document révisé)

Synthèse des coprésidents
Réunion du Sous-comité du Programme de valorisation à grande échelle des énergies
renouvelables (SREP)
31 octobre 2013

Coprésidents
Erastus Wahome, Kenya
Jacob Waslander, Pays-Bas

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR - OUVERTURE DE LA REUNION

1. La réunion est ouverte par les coprésidents du Sous-comité du SREP, M. Erastus Wahome, membre du Sous-comité représentant le Kenya et M. Jacob Waslander, membre du Sous-comité représentant les Pays-Bas.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2. L'ordre du jour provisoire tel que présenté dans le document SREP/SC.10/1/Rev.1. est adopté.

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR - RAPPORT D'ACTIVITE SEMESTRIEL DU SREP

3. Le Sous-comité, ayant examiné le document SREP/SC.10/3 intitulé *Rapport semestriel d'activité du SREP*, prend note de l'avancement des travaux du SREP dans les pays pilotes et dans les pays figurant sur la liste d'attente. Le Sous-comité invite les banques multilatérales de développement (BMD) à collaborer étroitement avec les gouvernements et autres parties prenantes dans les pays pilotes pour accélérer la préparation et la mise en œuvre des projets et programmes financés par le SREP.

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR - PLAN D'INVESTISSEMENT DU LIBERIA AU TITRE DU SREP

4. Le Sous-comité du SREP, ayant examiné le document intitulé *Plan d'investissement du Libéria* (document SREP/SC.10/4),

- a) approuve le plan d'investissement qui doit servir de base à la poursuite de l'élaboration des projets et programmes envisagés dans le cadre du plan, et prend note de la demande de financement d'un montant de 50 millions de dollars de ressources du SREP. Le Sous-comité demande au Gouvernement libérien de prendre en considération, lors de la poursuite de l'élaboration des projets et programmes proposés, les observations formulées à la réunion et tout commentaire écrit soumis par les membres du Sous-comité avant le 15 novembre 2013, et de répondre par écrit aux questions soulevées pendant la réunion ainsi qu'aux commentaires écrits ;
- b) confirme une nouvelle fois la décision relative à l'allocation des ressources, adoptée à sa réunion de novembre 2010, qui prévoit que les montants des allocations sont fournis à titre indicatif à des fins de planification, et que les financements sont approuvés sur la base de la qualité des plans d'investissement et des projets ;
- c) approuve un financement total par le SREP d'un montant de 2 500 000 dollars à titre de don pour la préparation des projets suivants, qui seront élaborés dans le

cadre du plan d'investissement :

- i. 1 000 000 de dollars pour le projet intitulé *Renewable Energy for Electrification in North and Center Liberia Project* (Banque mondiale) ;
 - ii. 1 500 000 dollars pour le projet intitulé *Renewable Energy for Electrification in Eastern Liberia Project* (BAfD) ;
- d) prend note du budget prévisionnel de 690 000 dollars établi pour les services de préparation et de supervision des projets, assurés par les BMD aux fins du projet intitulé *Renewable Energy for Electrification in North and Center Liberia Project* (Banque mondiale), et approuve une première tranche de financement de 340 000 dollars pour ces services ;
- e) prend note également du budget prévisionnel de 450 000 dollars établi pour les services de préparation et de supervision des projets, assurés par les BMD aux fins du projet intitulé *Renewable Energy for Electrification in Eastern Liberia Project* (BAfD), et approuve une première tranche de financement de 225 000 dollars pour ces services.

5. Le Sous-comité prend note de la demande du Gouvernement libérien de recevoir toutes les allocations indicatives à titre de dons. Rappelant la décision prise à sa réunion de novembre 2011, qui prévoit que pour les pays pilotes présentant un faible risque de surendettement, la part du montant indicatif du financement approuvé par le Sous-comité accordée sous forme de don ne doit pas dépasser 70 %, et reconnaissant que le Libéria présente un faible risque de surendettement, le Sous-comité demande que le Gouvernement libérien et les MDB fournissent suffisamment d'éléments justifiant un financement sous forme de don lors de la soumission de leur proposition de projet au Sous-comité en vue de l'approbation de leur financement au titre du SREP si ce type de financement est jugé approprié au regard des *Modalités de financement du SREP* précédemment approuvées. Le Sous-comité décidera le moment venu si le financement doit être accordé sous forme de don.

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR - PROPOSITION VISANT A AMELIORER LA GESTION DE LA RESERVE DE PROJETS DU SREP

6. Le Sous-comité du SREP a examiné le document intitulé *Proposition visant à améliorer la gestion de la réserve de projets du SREP* (document SREP/SC.10/6), et se félicite des mesures proposées, notamment la gestion de la réserve axée sur l'état de préparation des projets et la surprogrammation.

7. Le Sous-comité s'accorde sur les éléments ci-dessous :

- a) le Sous-comité convient qu'une surprogrammation pouvant aller jusqu'à 30 % peut être appliquée dans le cadre du SREP tout en reconnaissant la nécessité de sauvegarder l'allocation minimale approuvée pour les pays pilotes, en particulier pour les pays les moins développés et les États fragiles ;

- b) le Sous-comité est conscient du fait que la surprogrammation risque de désavantager les pays à faible revenu et en particulier les pays les moins développés et les États fragiles, et demande à l'Unité administrative des CIF de surveiller ce risque et d'en rendre compte dans les rapports d'activité semestriels de façon à permettre au Sous-comité de prendre, si besoin, les mesures nécessaires pour atténuer ce risque ;
- c) s'appuyant sur sa décision de mars 2012 relative au classement par ordre de priorité des pays figurant sur la liste d'attente du SREP ainsi que sur les recommandations initiales du groupe d'experts sur les pays pilotes étudiées lors de la réunion du Sous-comité de juin 2010, et conscient du fait que les critères utilisés pour établir l'ordre de priorité ont été conçus pour l'allocation indicative des fonds plutôt que pour la définition de priorités et que les conditions ont changé, le Sous-comité accepte d'inclure dans la liste des pays pilotes les pays figurant sur la liste d'attente dont le plan d'investissement a été approuvé, à condition que le financement demandé ne dépasse ni les fonds disponibles ni une allocation de surprogrammation de 30 %. De plus, il ne doit y avoir aucun changement en ce qui concerne le montant des allocations indicatives convenu précédemment ;
- d) c) le Sous-comité fera le point, à sa prochaine session, sur les progrès réalisés en matière de préparation et d'approbation des plans d'investissement des pays figurant sur la liste d'attente, et déterminera, au cours de la session, s'il existe des fonds qui n'ont pas été alloués et qui pourraient l'être lors d'une autre série de propositions au titre de la réserve ou au profit de nouveaux pays.

POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR - EXAMEN ET SELECTION D'IDEES DE PROJETS A FINANCER SUR RESSOURCES DE LA RESERVE CONSTITUEE POUR MOBILISER LA PARTICIPATION DU SECTEUR PRIVE AU SREP

8. Après avoir examiné le document SREP/SC.10/7 intitulé *Examen et sélection d'idées de projets à financer sur ressources de la réserve constituée pour développer la participation du secteur privé au SREP*, le Sous-comité du SREP salue les efforts déployés par le groupe de travail.

9. Le Sous-comité donne son aval aux idées de projets suivantes, à élaborer plus avant en vue de l'approbation d'un financement du SREP :

- a) *Strengthening de the ADERC H-REFF* au Honduras (BID) ;
- b) *Scatec Solar PV 33 MW* au Mali (BAfD) ;
- c) *Kopere Solar Park* au Kenya (BAfD) ;
- d) *ABC Business Models for Off-Grid Energy Access* au Népal (BIRD).

10. Le Sous-comité demande à l'Unité administrative des CIF et aux BMD d'examiner et de réviser les critères utilisés pour étudier les idées de projets à financer sur ressources de la réserve en fonction des critères approuvés par le groupe d'experts et en tenant compte des commentaires du Sous-comité et du groupe d'experts ainsi que des enseignements tirés du déroulement du processus. Il est demandé à l'Unité administrative des CIF de soumettre par courrier les critères révisés au Sous-comité pour examen et approbation d'ici la fin du mois de novembre.

11. Le Sous-comité approuve l'organisation d'un second cycle d'approbation d'idées de projets à financer sur ressources de la réserve du SREP après approbation des critères révisés. Il est demandé à l'Unité administrative des CIF d'organiser cette seconde série conformément aux procédures approuvées en avril 2013, étant entendu que les propositions d'idées de projets peuvent concerner chacun des huit pays pilotes dont le plan d'investissement a été approuvé et qu'une décision devra être diffusée par courrier d'ici la mi-avril 2014. Dans le cadre de cette seconde série, le groupe d'experts pourra prendre en considération les idées de projets soumises pour la première série, des révisions de ces idées ainsi que de nouvelles propositions qui devront être communiquées avant la fin février 2014. Le Sous-comité constate qu'au moins 30 millions de dollars, principalement sous forme de prêt concessionnel, sont disponibles pour cette seconde série. Le Sous-comité approuve la possibilité d'un financement sous forme de prêt, à titre exceptionnel, sous réserve d'une justification suffisante.

12. Le Sous-comité demande à l'Unité administrative des CIF, en collaboration avec les BMD, d'analyser plus en profondeur l'efficacité et la valeur ajoutée de la réserve du SREP en faveur du secteur privé. Le Sous-comité demande à l'Unité administrative des CIF de lui communiquer cette analyse ainsi qu'aux parties prenantes intéressées.

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR - METHODES ET CRITERES D'EVALUATION DES CANDIDATURES DE NOUVEAUX PAYS PILOTES

13. Le Sous-comité prend acte du document intitulé *Méthodes et critères d'évaluation des candidatures de nouveaux pays pilotes* et des options proposées pour orienter le travail du Comité en matière de sélection de nouveaux pays bénéficiaires du SREP si des ressources supplémentaires venaient à être disponibles en raison d'une surprogrammation ou de nouvelles contributions.

14. Le Sous-comité approuve le principe d'une ouverture du SREP à de nouveaux pays tout en reconnaissant que les fonds pourraient aussi être utilement employés à l'approfondissement des programmes des pays pilotes actuels ou à l'accroissement de la réserve du SREP en faveur de la participation du secteur privé.

15. Le Sous-comité convient par ailleurs qu'afin de faciliter la prise en considération de nouveaux pays,

- a) il incombe à l'Unité administrative des CIF d'inviter les pays répondant aux critères du SREP à manifester leur intérêt pour le SREP en remplissant un formulaire que l'Unité administrative des CIF devra préparer en collaboration avec les BMD ;

- b) un nouveau groupe d'expert devra être mis sur pied ensuite dans les plus brefs délais pour examiner les manifestations d'intérêt et recommander de nouveaux pays, sur la base des critères et du processus de sélection précédemment approuvés ;
- c) le groupe d'expert est invité à identifier un maximum de 12 nouveaux pays susceptibles de bénéficier du programme du SREP tout en contribuant aux objectifs programmatiques globaux de celui-ci ;
- d) les pays sélectionnés par le Sous-comité recevront un financement initial pour préparer leur plan d'investissement complet ;
- e) pour la sélection des nouveaux pays, i) il convient de mettre l'accent sur l'accès à l'énergie, en tenant compte du niveau particulièrement bas de cet accès en Afrique ; ii) l'allocation des ressources indicatives doit tenir compte des caractéristiques individuelles des pays.

16. Le Sous-comité convient, en outre, qu'en cas d'allocation de fonds à de nouveaux pays, la priorité devra être donnée aux pays figurant sur la liste d'attente sans pour autant empêcher nécessairement de nouveaux pays d'avancer.

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR - QUESTIONS DIVERSES

17. Le Sous-comité salue l'annonce par la Norvège d'une éventuelle promesse de ressources supplémentaires pour le SREP. La Norvège signale son souhait que ces fonds soient principalement employés au bénéfice de nouveaux pays, en privilégiant les pays ayant peu d'accès à l'énergie, et constate le faible niveau d'accès à l'énergie de l'Afrique.

18. S'agissant des plans d'investissement de l'Arménie et des Îles Salomon, le Sous-comité est d'accord pour que ces plans lui soient soumis pour étude et commentaires dès qu'ils seront prêts. En fonction des observations formulées par les membres du Sous-comité, les coprésidents décideront soit de soumettre ces plans d'investissement à une décision d'approbation par courrier, soit d'organiser une réunion intersessions du Sous-comité par vidéoconférence pour procéder à cette approbation.

19. Le Sous-comité a pris bonne note de la suggestion de mesures visant à assurer un plus grand confort de déplacement à ses membres, compte tenu des longues distances que certains doivent parcourir, et charge l'Unité administrative des CIF d'étudier des solutions conformes aux obligations administratives régissant les déplacements. L'Unité administrative des CIF pourrait étudier comment reprendre à son compte les suggestions formulées au titre des « Mesures visant à accroître l'efficacité des Comités des CIF » (une fois qu'elles auront été approuvées par la réunion conjointe des Comités du FTP et du SCF), notamment celles relatives à la tenue de téléconférences avant les réunions, afin d'inciter tous les membres à assister aux réunions et à y participer pleinement.

20. Les coprésidents constatent que plusieurs membres n'ont pas pu participer à la réunion du Sous-comité et annoncent qu'ils prendront contact avec les personnes concernées, en étroite consultation avec l'Unité administrative des CIF, afin de les inciter à participer activement aux réunions du Sous-comité.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR - CLOTURE DE LA SEANCE

21. La réunion est close le 31 octobre 2013.